

SALAIRE MINIMUM

TAUX EN VIGUEUR SELON LA LOI SUR LES NORMES DU TRAVAIL

Au 1^{er} mai 2013 :

- 10,15 \$ l'heure pour la majorité des salariés;
- 8,75 \$ l'heure pour les salariés à pourboire.

Au 1^{er} mai 2014 :

- 10,35 \$ l'heure pour la majorité des salariés;
- 8,90 \$ l'heure pour les salariés à pourboire.

Au 1^{er} mai 2015 :

- 10,55 \$ l'heure pour la majorité des salariés;
- 9,05 \$ l'heure pour les salariés à pourboire.

Au 1^{er} mai 2016 :

- 10,75 \$ l'heure pour la majorité des salariés;
- 9,20 \$ l'heure pour les salariés à pourboire.